

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE DE LA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
À LA CONFÉRENCE FALC 2025 DE L'OACI
DOHA – QATAR, du 14 au 17 avril 2025**

Excellence Monsieur le ministre des Transports du Qatar,

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,

Messieurs et mesdames les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'OACI,

Mesdames et Messieurs les Représentants des États,

Honorables Participants,

Distingués invités,

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole en cette tribune internationale, à l'occasion de la **Conférence FALC 2025**, qui réunit les acteurs majeurs de la facilitation du transport aérien autour d'un thème combien crucial : **« Faciliter l'avenir du transport aérien : collaboration, efficacité et inclusivité »**.

Ce thème résonne profondément avec les aspirations de la République Centrafricaine, qui voit dans la facilitation non seulement un levier d'intégration régionale, mais également un vecteur essentiel de développement socioéconomique et de connectivité entre les communautés.

Dans un monde marqué par les mutations technologiques, les crises sanitaires mondiales et les impératifs de résilience, la coopération internationale devient le socle sur lequel bâtir une aviation plus fluide, plus sûre et plus inclusive. La République Centrafricaine adhère pleinement aux objectifs de cette conférence, notamment la modernisation du voyage, la fluidification du passage aux frontières, la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la protection des passagers vulnérables.

Nous saluons particulièrement l'approche intégrée prônée par l'OACI à travers l'Annexe 9 — Facilitation, les orientations du programme TRIP, et le Répertoire OACI de Clés Publiques (PKD), piliers d'une gouvernance moderne du transport aérien.

La République Centrafricaine, tout en étant un pays à infrastructure aéroportuaire limitée, souhaite porter l'attention de cette conférence sur deux priorités essentielles :

a) L'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (Point 7 de l'agenda)

Nous appelons à l'élaboration d'un cadre international harmonisé de prise en charge humanitaire, psychologique et logistique des familles touchées.

Il est crucial que l'OACI élabore des pratiques normalisées pour garantir la dignité et la rapidité d'intervention en de telles circonstances. Nous encourageons la CAFAC à soumettre une note de travail en ce sens, visant la création d'un mécanisme permettant aux familles d'accéder aux lieux d'accidents avec un accompagnement institutionnel.

b) L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (Point 9)

L'inclusion est un fondement de la durabilité. **La République Centrafricaine propose que des normes spécifiques soient adoptées pour rendre les infrastructures aéroportuaires accessibles et les services d'assistance gratuits pour les passagers à besoins spécifiques.** Il est temps que l'aviation civile devienne un espace de mobilité universelle, conformément aux ODD.

En ce qui concerne la modernisation de l'Aéroport Bangui M'Poko et des infrastructures secondaires malgré les défis,

Notre pays, la République Centrafricaine, s'est engagé dans un processus de modernisation de son unique aéroport international, construit en 1967, afin de répondre aux exigences de la facilitation du transport aérien. Ce projet s'inscrit dans une vision de connectivité et de résilience, en cohérence avec les standards de l'OACI.

Cependant, nous souhaitons attirer l'attention de cette noble assemblée sur une réalité tout aussi cruciale : l'absence d'aéroports secondaires répondant aux normes internationales dans plusieurs pays à ressources limitées, dont la République Centrafricaine.

Située au cœur du continent africain, notre pays est quotidiennement survolé par de nombreux aéronefs, notamment sur les axes nord-sud et est-ouest. Pourtant,

nous ne disposons d'aucune infrastructure aéroportuaire secondaire certifiée pouvant accueillir, en toute sécurité, un aéronef en situation d'urgence, de déroutement ou de nécessité technique.

Ce constat n'est pas propre à la RCA, il est partagé par plusieurs États enclavés ou à grande superficie avec de faibles densités d'infrastructures. C'est pourquoi nous plaçons pour que l'OACI, en partenariat avec les institutions régionales et les bailleurs internationaux, mette en œuvre un programme d'appui spécifique à la mise aux normes des aéroports secondaires dans les pays en développement.

Ce programme, s'il est soutenu, permettra de :

- Garantir la sécurité des survols dans des zones mal desservies ;
- Renforcer la résilience opérationnelle des espaces aériens africains ;
- Favoriser le désenclavement territorial et l'accès aux zones reculées ;
- Soutenir les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux liés à l'infrastructure, la sécurité, l'intégration régionale et l'inclusion.

Nous proposons que cette problématique soit formellement prise en compte dans les conclusions de la Conférence, et qu'un fonds multilatéral dédié puisse être exploré avec la contribution des partenaires techniques et financiers de l'OACI dans l'esprit de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI.

Pour conclure,

Mesdames et Messieurs,

La facilitation du transport aérien ne saurait se limiter aux grands hubs internationaux. Elle doit inclure les infrastructures secondaires qui assurent, dans l'ombre, la continuité, la sécurité et la couverture universelle du ciel mondial.

La République Centrafricaine appelle à **une solidarité accrue** pour que les pays en développement puissent se doter des outils indispensables à une aviation sûre, inclusive et résiliente.

Nous formulons le vœu que la **Déclaration de Doha** reflète cette vision partagée d'une aviation mondiale équitable et accessible à tous.

Je vous remercie pour votre attention.